

La mobilité : stratégie adaptative ou symptôme d'inadaptation des sociétés sahéliennes ? Une mise en perspective historique des politiques de lutte contre la désertification.

GAGNOL LAURENT

Post-doc CNRS UMR SET 5603

Université de Pau et des pays de l'Adour

Communication au Séminaire « Politiques, programmes et projets de lutte contre la désertification, quelles évaluations ? », CSFD, 29-30 juin 2011, Montpellier

Mots-clés : adaptation, désertification, mobilité, colonisation, Sahel.

Résumé : Cet article a pour objectif de proposer une mise en perspective historique des politiques de lutte contre la désertification depuis leur émergence à l'époque coloniale jusqu'aux stratégies actuelles d'adaptation au changement climatique. Plus précisément, il s'agit d'évoquer la généalogie de la construction scientifique et politique de la thématique de la désertification à travers le prisme révélateur de leur appréhension de la mobilité propre aux sociétés sahéliennes. Il est montré que le thème de la désertification a, jusqu'à récemment, contribué à justifier la disqualification des usages et des savoir-faire locaux. Dans cette perspective, l'injonction actuelle à l'adaptation des sociétés au changement climatique représente-elle une nouvelle approche ou un nouveau paradigme de la lutte contre la désertification ?

Title : The mobility : adaptative strategy or symptom of inadaptabilty of Sahelian societies ? An historic perspective of combat desertification policies.

Keywords : adaptation, desertification, mobility, colonization, Sahel.

Abstract : This article aims to put on historic prospect the desertification combat policies from their emergence in the colonial period, to the present strategies for adaptating to the climate change. More precisely, it is a question evoking the genealogy of the scientific and policy construction of the desertification thematic through the revealing prism of their mobility apprehension inherent to the Sahelian societies. The thematic of desertification have contributed to justify the disqualification of the local uses and know-how. In this perspective, the present injontion to the societies adaptation to the climate change, is it a new approach or a new paradigm of desertification combat ?

Depuis quelques années, un nouveau mot d'ordre planétaire est apparu : l'adaptation des sociétés aux changements climatiques. Cette injonction à l'adaptation semble être devenue un nouveau paradigme au sein duquel doivent s'inscrire la plupart des politiques environnementales et en particulier celle qui ont trait à la lutte contre la désertification au Sahel. Que recouvre cette nouvelle expression ? Est-elle une nouvelle manière de considérer la participation des populations dans la lutte contre la désertification ?

Nous resituerons dans le temps long la construction scientifique de la désertification et des politiques associées, à partir notamment le prisme de la prise en compte de la mobilité. En évoquant l'enracinement colonial de ces questions, nous nous interrogerons sur ce qui est nouveau dans les stratégies d'adaptation et sur ce qui ne l'est pas. Sécuriser le foncier pastoral, revient-il à faciliter ou à figer les capacités d'adaptation des populations fluides et mobiles ? Plus précisément, il s'agit de montrer dans quelle mesure ce thème de la

désertification a conduit et peut conduire encore à la disqualification des usages et des stratégies locales qui reposent en grande partie sur la mobilité. La deuxième partie s'attachera à faire ressortir cette ambiguïté des politiques environnementales à l'heure de l'adaptation aux changements climatiques.

I- Généalogie coloniale des politiques environnementales : une justification écologique de la disqualification des usages et des savoir-faire locaux.

La notion de désertification, qui est autant un thème scientifique, une problématique politique et écologique globale qu'un levier d'action pour le développement, est intéressante à étudier dans sa profondeur historique puisqu'elle s'inscrit au cœur des préoccupations internationales pour le Sahel depuis l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui et cela sans discontinuer. Bien qu'il s'agisse d'un thème scientifique qui fait toujours débat, la désertification a eu sur le plan du développement des retombées majeures : nous montrerons qu'elle a fourni des arguments pour la « modernisation » des territoires africains en disqualifiant les pratiques locales de gestion du milieu et a contribué à la mise en protection de la nature en Afrique – décidée à l'échelle internationale par les tutelles coloniales.

I-1 L'invention coloniale de la problématique de la désertification.

L'émergence du questionnement sur la réalité, l'ampleur et les causes de la désertification de l'Afrique ne date vraiment que du début du XX^e siècle¹, sous l'impulsion notamment des ingénieurs forestiers coloniaux de l'Afrique Occidentale Française.

Henry Hubert, naturaliste devenu chef du service météorologique d'A.O.F. en 1924, a été celui qui a le plus fait pour alerter la communauté scientifique et les autorités coloniales face à la menace du « dessèchement » de l'Afrique. En 1917 [1] et 1920 [2], il publie deux articles sur le thème en émettant l'idée que ce dessèchement est ancien et qu'il « continue sous nos yeux » mais plus encore « qu'il s'accroît même depuis 20 ans ». En plus de ses observations personnelles, il tire ces conclusions alarmistes d'une enquête qu'il a lancée auprès des administrateurs coloniaux. Une controverse l'oppose à certains de ses prédécesseurs. Pour Hubert, les causes humaines sont mineures par rapport aux causes naturelles qui ont conduit à une péjoration climatique générale. Alors que certains observateurs imputent la « progression » du désert à l'action néfaste des nomades, le géologue Chudeau pour sa part estime qu'il s'agit d'un phénomène passager de péjoration lié des oscillations climatiques et « il n'y a, en réalité, aucune raison de s'alarmer : une expérience plusieurs fois séculaire montre que toujours et partout aux vaches maigres ont succédé les vaches grasses » [3]. On voit donc que les termes du débat scientifique et politique sur la désertification sont déjà posés avant l'apparition du mot même de désertification.

Le terme apparaît en effet plus tard sous la plume du zoologiste Louis Lavauden (1881-1935). Inspecteur des eaux et forêts en poste à Tunis, il participe en 1925 à une expédition transsaharienne et c'est à la suite de ce voyage qu'il publie en 1927 un article où il développe ce qu'il entend par le néologisme de désertification. Estimant qu'il est trop tôt pour conclure à une péjoration climatique, il donne un sens restreint : selon Lavauden, mieux vaut « abandonner le terme de changement de climat, qui peut prêter à équivoque, pour parler du dessèchement de l'Afrique du Nord, et en particulier du Sahara, en donnant à ce mot dessèchement le sens précis de diminution progressive des eaux superficielles et souterraines ». Il en rend responsable les populations africaines : « la désertification, si j'ose

¹ Des débats similaires ont aussi eu lieu à la même période dans l'Empire français, britannique et russe, ainsi qu'aux Etats-Unis (surtout après le *dust bowl*).

dire, est purement artificielle. Elle est uniquement le fait de l'homme. Elle est d'ailleurs relativement récente, et pourrait être encore combattue et enrayerée par des moyens humains fort simples » [4].

Le débat sur la désertification prend de l'ampleur à partir de 1935 avec la parution d'une série d'articles catastrophistes de Stebbing [5, 6, 7], A la suite d'une mission sur le terrain dans le nord de la colonie du Nigéria, l'ancien chef du service forestier en Inde prédit rien de moins qu'une « annihilation totale de la végétation et disparition de l'homme et de l'animal » par l'avancée du Sahara vers le sud (traduit et cité dans Guillard [8]). Le premier article de Stebbing [5] a conduit les gouvernements anglais et français à organiser une mission scientifique (la première mission commune de la période coloniale) qui a consisté à vérifier sur le terrain (Nigéria et Niger) ses prévisions alarmistes sur l'avancée du désert. Leurs observations, qui restèrent énigmatiquement confidentielles (non publiées jusqu'en 1973), infirmeront les analyses de Stebbing : il n'y « a aucun danger imminent et généralisé de dessèchement » et il n'y a pas non plus « d'aggravation de l'état désertique » ni « changement permanent de climat ». Il a des fluctuations climatiques de durée courte et variable qui accentuent la décadence localisée des sols et de la végétation sous l'action humaine. C'est à « l'homme à lui seul, par ses déboisements, ses feux de brousse, ses abus de pâturage » qui est « responsable des aspects désertiques de certains secteurs » [9].

Les débats pendant la période coloniale ont ainsi porté sur l'ampleur et les effets de la désertification, ainsi que sur les causes : le dessèchement est-il un phénomène climatique inéluctable et généralisé à l'échelle du continent qui conduit à la progression des déserts par ses marges ? S'agit-il d'un épisode lié à des fluctuations climatiques dont l'homme n'a fait qu'accélérer le mouvement mais qui est réversible ? Les pratiques agro-pastorales jugées archaïques et prédatrices en sont-elles les seules responsables comme le pensent les tenants du « man made desert » [7] ? Quoiqu'il en soit, même si toutes ces questions n'ont pu être résolues et sont encore aujourd'hui en partie d'actualité, elles ont surtout eu pour conséquences d'alerter l'opinion publique et les responsables coloniaux mais aussi ceux des métropoles. Plus encore, on peut aller jusqu'à dire qu'elles ont contribué à une prise de conscience internationale de la nécessité de protéger l'environnement africain à une échelle internationale.

I-2 Un effet direct de l'alerte lancée contre la désertification : l'internationalisation de la protection de la nature africaine à partir des années 30.

La politique coloniale de protection de la nature africaine s'est élaborée à partir d'instances internationales. Dès 1933, les puissances tutélaires de l'Afrique ont signé *la convention relative à la conservation de la flore et de la faune à l'état naturel* lors de la Conférence de Londres. Celle-ci a préconisé la mise en place d'une politique de protection de la faune et de la flore en adoptant des mesures de conservation des forêts. Remplaçant les réserves de chasse [10], les premières réserves naturelles ont été mises en place sur le même modèle d'exclusion des populations locales. En 1942, une commission internationale est organisée sous l'égide de *Royal African Society* de Londres. Initiée par Stebbing, elle s'est donnée pour objectif d'alerter l'opinion internationale face à la menace de désertification. Les cinq préconisations qui ont été faites concernent le frein à donner aux cultures itinérantes, aux feux de brousse, à l'exploitation anarchique des pâturages et à prendre des mesures pour la régénération des sols et la mise en réserve des forêts pour lutter contre les dévastations des indigènes, préserver les ressources et opérer des actions de reboisement. A partir de la fin des années 40, des réunions internationales régulières se sont tenues en Afrique sur la protection des sols (Goma, 1949), des forêts (Abidjan, 1952). Trois conclusions ont été mises en lumière à Goma : « a) Les problèmes de dégradation, de l'utilisation et de la conservation des sols ne connaissent ni limite territoriale, ni frontière politique ; b) la solution de ces problèmes est la

condition du plein développement du continent africain ; c) cette solution est affaire d'inéluctable urgence qui requiert les efforts, la compétence et les expériences combinés de tous les territoires intéressés » [11]. En 1953, une conférence sur la conservation de la faune et de la flore organisée à Bukavu au Congo belge, a appelé à la promulgation d'une *charte de la protection de la nature en Afrique*. Il faut attendre néanmoins 1954 pour que se coordonne cette politique de protection de la nature avec la création d'une *Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara*, conçue comme un organisme intergouvernemental africain. Un *Conseil scientifique de l'Afrique* et différents *bureaux techniques* ont été créés.

La politique internationale spécifique à la lutte contre la désertification commence réellement dans les années 50. En août 1949 un groupe d'experts de sept pays s'est réuni à Lake Success aux Etats-Unis. Placée sous l'égide de l'UNESCO, la *Conférence technique internationale pour la protection de la nature* a recommandé une politique de protection de la nature spécifique à l'Afrique, en raison des menaces qui y pèsent plus particulièrement. L'Afrique a ainsi été le seul continent à avoir donné lieu à des politiques environnementales concertées à l'échelle continentale. L'internationalisation des problématiques environnementales est justifiée par l'unité des problématiques du continent et des spécificités de sa nature tropicale et des menaces de la désertification. Ne doit-on pas aussi y voir le fruit de la tutelle coloniale, qui cherche ainsi à pérenniser et à légitimer sa présence sur le plan international dans les années 50 ?

I-3 Une constante des politiques coloniales puis post-coloniales de lutte contre la désertification : la disqualification des pratiques indigènes locales

Nous avons vu qu'au cours de la période coloniale aucun consensus n'émerge réellement quant au débat sur la désertification : certains auteurs mettent en avant les causes naturelles de la désertification (globales et continues ou au contraire localisées et épisodiques) ; d'autres insistent sur les actions humaines dévastatrices. Mais jusque dans les années 90, tous sont d'avis que les facteurs humains et tout particulièrement les pratiques agro-sylvo-pastorales africaines, jugées archaïques et prédatrices, aggravent la dégradation des sols et de la végétation. Les ingénieurs forestiers n'ont eu de cesse rendre responsables les populations africaines du déboisement, de la savanisation, de la bowaliation, etc. Le repoussoir, c'est le pastoralisme nomade et les champs de cultures extensifs et itinérants sous brûlis. Le modèle à prôner : « les cultures permanentes délimitées », c'est-à-dire la fixation des agriculteurs, l'intensification agricole, le titrage et le bornage du foncier, la propriété individuelle privée. Les propos du botaniste et agronome Auguste Chevalier [12] sont clairs à ce sujet : « Les remèdes à appliquer sont partout les mêmes. 1° Il faut interdire les feux de brousse partout où le déboisement est un danger. 2° Il faut aussi fixer les populations forestières nomades et assigner à chaque village un territoire d'où il ne pourra s'écarter. 3° Il est nécessaire de délimiter dès maintenant et de cadastrer certaines forêts qui devront demeurer permanentes dans l'avenir, et de confier leur conservation et leur entretien à un service forestier disposant de moyens d'action suffisants ». L'objectif est le même pour le pastoralisme : Piettre dans son article sur « les bases d'un grand élevage tropical » l'affirme clairement : « L'usage des clôtures est une condition indispensable, parce qu'elle permet d'isoler chaque propriété (...). Sans la propriété individuelle aucun effort et par conséquent aucun progrès n'est possible » [13]. Evoquant la désertification dans son article posthume [14], le géographe Richard-Molard montre que le développement de l'Afrique passe par la modernisation rurale : le « saut décisif » est celui du « nomadisme des cultures » au « champs fixé », c'est-à-dire la généralisation d'une forme de terroir « approprié et aborné » où « le cadastre utile est fixé avec rigueur ». L'agriculture intensive et l'appropriation privative est une « base indispensable du progrès de l'homme, de la stabilité des terroirs et de la protection des ressources naturelles ». Les politiques actuelles de titrage et d'immatriculation foncière

faites au nom de la « sécurisation foncière » ne sont ainsi que l'application d'un objectif colonial qui n'a pas pu être généralisé.

Une politique de conservation de la nature au nom des générations futures, mais de nature autoritaire, a donc été mise en place de façon coordonnée par les puissances tutélaires de l'Afrique (Anglaise, Française, Belge...). Pour autant, il est difficile de parler d'un développement durable avant l'heure. Par exemple Lavauden dénonce même la faiblesse de la répression des feux de brousse. Selon lui, une politique forestière efficace doit être répressive : il s'agit d'interdire les « pratiques déplorables » de l'agriculture par abatis suivis de feux. La protection de la forêt, considérée « comme un capital qui est le patrimoine des générations futures » et qui n'est pas inépuisable, est faite au nom d'une forme autoritaire de développement durable : « c'est à nous qu'il appartient d'empêcher les dommages irréparables. Car il ne faut pas laisser s'éteindre le flambeau avant qu'il puisse être transmis ». Sa vision de la politique coloniale est claire : « l'indigène, quel qu'il soit, est incapable de se régler lui-même ». Et puisque « gouverner c'est mécontenter »², « c'est même au nombre et à la violence que soulève une réglementation forestière, que l'on peut le mieux juger de sa pertinence et de son efficacité » [15].

Avant que les facteurs du changement climatique liés à l'augmentation des gaz à effet de serre soient énoncés, on constate que la disqualification des pratiques locales obéit à ce qu'on appelle aujourd'hui une stratégie « sans regret » : Pour Gautier, si les « progrès du dessèchement » sont « indéniables et incontestés », les facteurs explicatifs sont loin d'être connus : « S'il y a péjoration du climat planétaire, nous sommes désarmés. Si le dessèchement a pour origine une cause humaine comme les feux de brousse, ou même une aggravation des conditions de l'irrigation naturelle, alors on peut imaginer que la défense n'est pas impossible » [16]. Les termes du défi environnemental posé au pouvoir colonial sont clairement posés : disqualifions les pratiques locales, peut-être contribuerons-nous à lutter contre la désertification. S'il s'avère que c'est insuffisant et que la désertification est un phénomène climatique qui nous échappe, de toute façon, on aura contribué à les transformer, à les « civiliser ». C'est ce qu'on appelle aujourd'hui une stratégie « sans regret ». Ça sera aussi la position d'Aubrèville puisque de toute manière on ne peut pas agir efficacement que sur les pratiques humaines : « S'il s'agissait des conséquences d'une évolution physique de notre globe, nous ne pourrions sans doute pas nous opposer à leur déroulement, encore qu'il serait possible d'en retarder ou d'en atténuer les effets (...) le mal dont souffre l'Afrique a des causes premières qui sont humaines, seulement humaines. Nous pouvons donc incontestablement agir sur elles » [17].

Des exceptions se feront de plus en plus nombreuses après la seconde guerre mondiale. Certains insistent d'avantage sur les facteurs naturels ; d'autres soulignent les effets destructeurs des industries ou des plantations coloniales. Le géographe Paul Pélissier en 1951 donne un tour éminemment social et politique à son commentaire sur les causes de la désertification. Refusant de rejeter entièrement la faute sur les pratiques agricoles indigènes, il évoque les effets de la colonisation : « La dégradation des sols et de la végétation (...) n'est-elle pas, en effet, en dernière analyse, la traduction dans le paysage de la crise d'une société paysanne ébranlée, fataliste, résignée, comptant trop souvent sur l'Européen pour pourvoir à ses besoins immédiats si la terre se dérobe, le témoignage du bouleversement d'un monde rural dont la sagesse nous a d'abord échappé et qui, gagné par notre goût de l'argent, participe avec frénésie à sa propre ruine ? » [18]. Dès 1944, l'administrateur colonial et biologiste belge Harroy, dans son livre « Afrique, Terre qui meurt » [19], s'insurge notamment contre les effets des grandes plantations mécanisées au Congo. Plus encore, l'agronome René Dumont

² Lavauden cite ici un mot d'Anatole France.

[20] et plus tard le géographe Jean Dresh [21] critiquèrent les effets destructeurs de la mise en valeur coloniale.

Malgré ce courant critique, repris aujourd'hui par les tenants de la *political ecology* [22, 23], il y a eu un retour en force de la disqualification des pratiques africaines de gestion des ressources naturelles à la suite des deux grandes sécheresses sahéliennes des années 70 et 80. Ces deux catastrophes environnementales ont été interprétées comme révélatrices de l'inadaptation des populations sahéliennes liée à la trop forte densité du cheptel et des hommes face à la faiblesse de la productivité. Les propos de Boudet sont révélateurs de l'esprit de l'époque : « Si les agriculteurs apparaissent comme les artisans de la désertification de l'Afrique par la hache et le feu, les éleveurs portent probablement une forte responsabilité dans la désertification de l'Afrique sèche, là où les cultures sont traditionnellement exclues. Si l'augmentation du cheptel est nécessaire à la subsistance des éleveurs en accroissement constant, il est évident que les formes traditionnelles d'élevage doivent évoluer de toute urgence pour assurer la conservation de la productivité, voire la survivance du domaine sahélien. La lutte pour le maintien de l'environnement devrait être une préoccupation majeure des pays concernés et recevoir l'aide indispensable des organismes internationaux » [24].

I-4 La désertification à l'agenda international : un thème scientifique et politique mobilisateur à la suite des grandes sécheresses.

La décolonisation n'entraînera aucun changement de paradigme dans les politiques environnementales. Dans les années 50 et 60, on assiste à une augmentation des pluies au Sahel et le thème de la désertification paraît révolu malgré la publication en 1949 du vaste ouvrage de synthèse d'Aubréville [17]³. Dans l'ouvrage classique de De Planhol et de Rognon sur les zones tropicales arides [25], paru en 1970, le terme de désertification semble volontairement ignoré. Aucun commentaire n'est fait sur le changement de climat ou les dégradations de l'environnement⁴. Il est frappant de constater que dans le célèbre pamphlet de Dumont *L'Afrique noire est mal partie* [20], publié en 1962, aucune mention n'est faite de la désertification. Tandis que dans *Pour l'Afrique, j'accuse* [26], qui est paru en 1986, tout change et elle devient centrale. Les thèses sur l'avancée du désert seront en effet reprises et remises au goût du jour avec les grandes sécheresses sahéliennes des années 70 et 80. De nombreux auteurs comme Lamprey [27], considèrent l'avancée du désert comme un phénomène inexorable auquel participe en premier lieu le surpâturage des nomades. La désertification s'imposera alors en force sur l'agenda politique international en motivant l'intensification des politiques de développement au Sahel.

Sans revenir sur les échecs de la lutte contre la désertification suite aux grandes sécheresses, il convient d'insister sur le renversement réel des modèles de développement et des politiques environnementales qui s'est opéré avec l'émergence du développement durable. Au cours de la première convention sur la désertification (UNCOD, Nairobi 1977), l'utilisation pastorale des ressources fut identifiée comme la principale cause de dégradation environnement en zone aride. Cette position fut confirmée au Conseil de Gestion du PNUE en 1984 [28]. Ce n'est que dans les années 90 que la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement a admis la pertinence des connaissances, des droits et des savoir-faire des communautés locales pour assurer ce qui a été nommé le développement durable. Celui-ci a consisté surtout à revaloriser les pratiques locales de gestion du milieu au Sahel en favorisant la concertation et la participation, en prenant en compte la dimension sociale des questions d'accès et d'usages des ressources naturelles. L'Agenda 21 défend la participation des communautés et la gouvernance décentralisée de la gestion des ressources naturelles. En

³ C'est par cet ouvrage qu'André Aubréville (1897-1982), inspecteur général des forêts de l'AOF puis responsable du corps des eaux et forêts d'Outre-mer, a popularisé le terme de désertification.

⁴ Cela est d'autant plus surprenant que par la suite Rognon a été un auteur qualifié très prolifique sur la question.

1994, la Convention de l'ONU sur la Désertification (UNCCD) a acté le fait que l'amélioration des moyens d'existences des habitants des zones sèches est le meilleur moyen de lutter contre la désertification.

II – Les politiques environnementales à l'heure de l'adaptation au changement climatique : vers un nouveau paradigme de la lutte contre la désertification ?

II- 1 L'impératif actuel de l'adaptation

Le contexte politique global actuel est relativement proche de celui des années 1920/1930, période marquée par une crise économique et environnementale. L'alerte mais aussi l'incertitude scientifiques et les injonctions internationales en matière environnementale sont de nos jours au cœur de l'agenda des politiques de développement au Sahel. Le débat consiste toujours à chercher qui l'on doit rendre responsable du changement climatique et des dégradations environnementales et sur qui l'on doit faire payer le prix des transformations nécessaires.

La notion d'adaptation est devenue centrale depuis les publications du GIEC et s'impose dans les programmes de lutte contre la désertification. Aux vues des nombreuses incertitudes scientifiques, cette rhétorique consensuelle pose néanmoins de nombreux problèmes. S'adapter, oui, tout le monde en convient, mais à quoi et pour qui ? Selon quels critères juge-t-on que l'on est adapté, maladapté ou inadapté ?

Les politiques d'adaptation consistent à renforcer les capacités des populations (jugées vulnérables) à réagir face au changement climatique ainsi qu'à anticiper les changements environnementaux à venir, avant que des dommages irréversibles aient lieu et aboutissent à l'effondrement de territoires en produisant des troubles socio-politiques et des vagues migratoires. A l'image des politiques coloniales, elles relèvent également d'une stratégie sans regret : les choix qui sont fait aujourd'hui doivent être bénéfiques pour l'avenir, même si les actions menées n'ont pas eu les effets escomptés dans certains domaines ou que les changements climatiques ont été exagérés. Elles doivent aussi prendre la mesure des conséquences non intentionnelles de l'action, qu'il s'agisse de nouvelles opportunités ou des effets pervers des stratégies adoptées, lesquelles peuvent elles-mêmes accentuer les dégradations et compromettent à l'avenir les choix possibles (notion de mal-adaptation). Attentives aux conséquences territoriales du changement climatique et des politiques qui sont faites en son nom, elles doivent nécessairement s'appuyer sur la participation des communautés de base pour faire émerger localement une large prise de conscience et une acceptation collectives pour les choix du futur à faire dès aujourd'hui.

II-2 Les plans d'actions nationaux pour l'adaptation

Les Pays les Moins Avancées (PMA), considérés comme les plus vulnérables au changement climatique (et qui sont aussi les plus perméables aux injonctions internationales), ont été retenus comme des laboratoires pour la mise sur pied des stratégies nationales d'adaptation. Nous prendrons l'exemple des Programmes d'Action Nationale pour l'Adaptation (PANA), notamment celui du Niger, en faisant ressortir les politiques de développement pastoral. Les PANA sont des documents stratégiques élaborés par les PMA ayant ratifiés à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il s'agit pour ces pays de définir des actions prioritaires sous forme de projets mis en œuvre localement pour réduire leur vulnérabilité. Prenant acte des échecs des programmes de lutte contre la désertification, mis en place sans coordinations entre eux et avec les plans et services techniques de l'Etat, l'approche adoptée consiste à intégrer les PANA aux programmes de développement de ces pays plutôt que de les considérer comme des actions isolées. Pour le Niger⁵, les mesures d'adaptation doivent être conformes aux orientations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et de la Stratégie de Développement Rural (SDR).

Le problème qui se pose alors, c'est que l'on voit mal en quoi ces politiques dites d'adaptation au changement climatique se différencient des thématiques traditionnelles du développement, de réduction de la pauvreté et de lutte contre la désertification, telles qu'elles sont notamment développées par les institutions internationales. Il y a ainsi un risque fort de dilution de la notion d'adaptation et des innovations qu'elle serait censée apporter.

Dans le cadre du PANA du Niger, des structures de concertation ont été mises en place pour « internaliser » l'importance de la problématique du changement climatique. Une revue des « techniques d'adaptation actuelles » des populations a été faite. Mais le document officiel publié en novembre 2006 les disqualifie d'un revers de mains, les jugeant « inefficaces et très limitées pour une adaptation à moyen et long terme ». Il affirme que « les systèmes d'exploitation inadaptés et peu rationnels des ressources naturelles (...) ont conduit à des déséquilibres écologiques qui se traduisent par la précarité des moyens d'existence ». Des « besoins actuels d'adaptation » sont alors définis. Si l'on s'en tient au domaine du pastoralisme, ces besoins portent sur « le développement de l'élevage des espèces les mieux adaptées aux conditions climatiques ; la promotion de l'élevage intensif ; l'amélioration de la connaissance des disponibilités fourragères ». Promouvoir l'intensification de l'élevage reviendrait à « réduire le surpâturage, ce qui augmente la capacité de résistance des pâturages contre les effets du changement climatique ». On s'aperçoit alors que les orientations données à l'adaptation n'ont rien d'original et sont clairement dans la lignée des projets de modernisation pastorale telles qu'ils ont été expérimentés depuis l'époque coloniale, notamment à la suite des deux grandes sécheresses pour lutter contre la désertification. Ces projets ont montré leur inefficacité au Sahel [29], en raison des incertitudes climatiques et de la variabilité dans le temps et dans l'espace des ressources naturelles. Sous couvert d'adaptation à la désertification, on voit néanmoins réapparaître une justification de la « rationalisation des parcours » [30], le mirage du « ranching » et des effets bénéfiques du fil barbelé et des enclosures.

Tout se passe donc comme si les stratégies d'adaptation retenues sont un moyen de légitimation et un levier de financement nouveaux qui, pour être sans regrets, ne font que prolonger les politiques de développement usuelles. C'est en tout cas ce qui ressort du PANA, cadre de référence des actions menées au nom de l'adaptation dans la plupart des pays africains. Surtout, les PANA disqualifient sans recul les pratiques locales de gestion des ressources naturelles : on évoque bien au début de l'argumentation les techniques dites traditionnelles, puis on les balaye en affirmant qu'elles sont inefficaces sur le long terme et à

⁵ Le Niger a bénéficié, à travers le PNUD, du soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour élaborer son PANA.

plus large échelle. On en revient à l'équation : pauvreté = vulnérabilité = inadaptation aux changements climatiques = accentuation de la désertification.

II-3 Vers un retour à la disqualification des pratiques locales de gestion mobile ?

La mobilité sahélienne, à travers notamment les pratiques agro-pastorales mouvantes et extensives, a tendance aujourd'hui à ne plus être considérée comme une réponse adaptative valable et durable aux vues de la raréfaction des ressources disponibles et de la pression démographique. Elle témoignerait plutôt de l'instabilité et de la vulnérabilité, voire de l'inadaptation de ces sociétés face aux effets de la désertification. Or, ce constat paraît problématique au regard des nombreuses analyses géographiques et socio-anthropologiques qui ont montré que la mobilité est une stratégie primordiale et vitale des populations pour faire face aux contextes d'incertitude, notamment lors des périodes de sécheresse [31].

Les options d'adaptation retenues et les bénéfices attendus, qui auront pour effet de figer cette mobilité, risquent, de fait, d'être porteuses de nouvelles difficultés. A travers les politiques dites de sécurisation foncière menées au nom de l'adaptation, il semble se jouer un retour à des politiques de fixation des populations mobiles et notamment des pasteurs nomades. Sécuriser le foncier pastoral peut conduire à freiner les capacités adaptatives des pasteurs par la mise en place d'instances territorialisées de résolution de problèmes qu'elles ont contribué à créer.

L'immatriculation et le titrage des droits fonciers appliqués au pastoralisme vont à l'encontre des stratégies d'adaptation et des capacités de résiliences locales fondées sur la mobilité et la fluidité, la gestion commune et différenciée dans le temps des ressources naturelles, la réciprocité de l'accès aux ressources en eau et aux pâturages, l'ancrage sans sédentarisation, etc. Développer l'intensification et la sécurisation du pastoralisme, c'est participer à transformer les rapports au territoire des pasteurs en formalisant des droits et en les figeant sur un espace restreint pour mieux libérer des terres collectives pour l'investissement privé. Considéré comme un préalable à la modernisation pastorale et au développement, il demeure ainsi la volonté de changer la nature juridique de l'utilisation des ressources naturelles pour promouvoir la propriété individuelle privée.

Pour autant, d'autres démarches en marge des PANA sont développées au nom toujours de l'adaptation à la désertification mais sur des principes différents. Une grande avancée a par exemple été réalisée au Niger en 2010 avec l'élaboration d'un code pastoral qui considère la nomadisme comme « une stratégie d'adaptation à un milieu à équilibre instable où la disponibilité des ressources naturelles est aléatoire » et qui reconnaît « la mobilité comme un droit fondamental des éleveurs », laquelle constitue « un mode d'exploitation rationnelle et durable des ressources pastorales ». De plus « toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral relevant du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales est interdite ». Evidemment, pour l'instant ce texte a peu d'applications concrètes et les pratiques sur le terrain sont souvent très éloignées de l'esprit des textes. Par ailleurs, certains objectifs apparaissent même de « façade » ou en tout cas sont souvent relégués au second plan face à des objectifs prioritaires qui peuvent les contredire.

Références

1. Hubert H. Progression du dessèchement dans les régions sénégalaises. *Ann. de géo.* 1917 ; 143 : 376-385.
2. Hubert H. Le dessèchement progressif en Afrique occidentale. *Bull. du com. d'ét. hist. et scient. de l'A.O.F.* 1920 ; oct.-déc. : 401-467.
3. Chudeau R. Le problème du dessèchement en Afrique occidentale. *Bull. du com. d'ét. hist. et scient. De l'A.O.F.* 1921 ; 4 : 353-369.
4. Lavauden L. Les forêts du Sahara. *Rev. des eaux et forêts* 1927 ; 6/7 : 265-277/329-341.
5. Stebbing E.P. The Encroaching Sahara : The Threat to the West African Colonies. *The geo. J.* 1935 ; 6 : 506-519.
6. Stebbing E.P. The threat of the Sahara. *J. of the Royal Afr. Soc.* 1937 ; 145 : 3-35.
7. Stebbing E.P. The Man-made desert in Africa. *Afr. affairs* 1938 ; 146 : 1-40.
8. Guillard J. *Au service des forêts tropicales. Histoire des services forestiers français d'outre-mer.* Agrotech, livre électronique (en cours d'édition), 2010.
9. Aubréville A. Rapport de la mission forestière anglo-française Nigeria-Niger (décembre 1936 – février 1937). *Rev. bois et forêts des Trop.* 1973 [1937] ; 148 : 3-26.
10. Calandra L. M. Protection de la nature et colonialisme : l'expérience de l'Afrique occidentale française ». In Berdoulay V., Soubeyran O. eds. *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement.* Paris : L'Harmattan, 2000.
11. Aubréville A. Une charte de la protection de la nature en Afrique tropicale. *Rev. bois et forêts des Trop.* 1954 ; 34 : 3-8.
12. Chevalier A. La végétation à Madagascar. *An. de géo.* 1922 ; 174 : 465-484.
13. Piettre M. Les bases d'un grand élevage tropical. *Rec. Méd. Vét. Exot.* 1930 ; 3 : 125-137.
14. Richard-Molard J. Les terroirs tropicaux d'Afrique. *Ann. de géo.* 1951 ; 322 : 349-369.
15. Lavauden L. *Le problème forestier colonial.* Paris : Berger-Levrault, 1931.
16. Gautier E.-F. *L'Afrique noire occidentale : esquisse des cadres géographiques.* Paris : Com. d'ét. Hist. et scient. d'A.O.F., 1935.
17. Aubréville A. *Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale.* Paris : Société des éditions géographiques maritimes et coloniales, 1949.
18. Péliissier P. Sur la désertification des territoires septentrionaux de l'A.O.F. *Cah. d'Outre-Mer* 1951 ; 13 : 80-85.
19. Harroy J.-P. *Afrique, terre qui meurt: la dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation.* Bruxelles : Hayez, 1949.
20. Dumont R. *L'Afrique noire est mal partie.* Paris : Seuil, 1962.
21. Dresch J. *Géographie des régions arides.* Paris : PUF, 1982.
22. Robbins P. *Political ecology : a critical introduction.* London : Wiley-Blackwell, 2004.
23. Thomas D. S. G., Middleton N. J. *Desertification : exploding the myth.* Chichester : Wiley, 1994.
24. Boudet G. Désertification de l'Afrique tropicale sèche. *Adansonia* 1972 ; 12 : 505-524.
25. Planhol X. de, Rognon P. *Les zones tropicales arides et subtropicales.* Paris : Armand Colin, 1970.
26. Dumont R. *Pour l'Afrique, j'accuse. Le journal d'un agronome au Sahel en voie de destruction.* Paris : Plon, 1986.

27. Lamprey H. *Report on the desert encroachment. Reconnaissance in Northern Sudan*. Khartoum : UNESCO/UNEP, 1975.
28. Nori M. *La mobilité pastorale : une histoire à réécrire*. Montpellier : Doc. préparé pour le module sur le pastoralisme au Master PARC, CIRAD, 2007.
29. Hammel R. *Politiques de développement pastoral au Sahel. Les ambitions de développement de la coopération internationale et la dynamique du système pastoral nigérien. Analyse comparative et historique*. Genève : IUED, 2005.
30. Behnke R., Sconnes I. *Rethinking Range Ecology: implications for rangeland management in Africa*. London : IIED, 1992.
31. Gallais J. *Pasteurs et paysans du Gourma. La condition sahélienne*. Paris : CNRS éd. 1975.